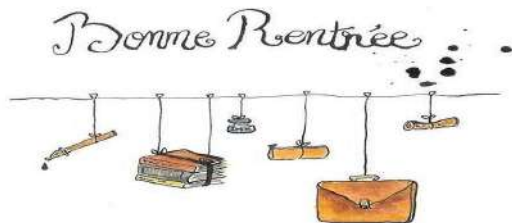


## PIECES A JOINDRE POUR UN DOSSIER D'INSCRIPTION

- Numéro d'allocataire ou dernière feuille d'imposition sur les revenus du foyer, ainsi que les prestations familiales perçues
- Extrait du jugement de divorce ou décision de justice notifiant l'autorité parentale s'il y a lieu
- Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire de votre enfant de 2022-2023 (dès que possible)
- Si votre enfant a un PAI, nous fournir une copie (prendre rendez vous avec le responsable Péri-scolaire, mais également avec le Directeur de l'école de votre enfant)
- Fiche sanitaire de liaison (ci-incluse)
- Carnet de santé
- RIB, si vous êtes intéressé pour mettre en place le prélèvement automatique
- Le règlement intérieur signé par le responsable légal de l'enfant.

**Sans dossier d'inscription aux accueils périscolaires, votre enfant ne pourra pas être inscrit aux différentes activités.**



## DOSSIER D'INSCRIPTION ACCUEILS PÉRISCOLAIRES Année Scolaire 2022-2023



**A DÉPOSER AU CENTRE SOCIAL MUNICIPAL  
IMPÉRATIVEMENT**

**Avant le 15 Juillet 2022**

**(l'attestation d'assurance pourra être remise  
au plus tard le 12 août 2022)**

Horaires d'ouverture :

- lundi de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
- mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h30



**Coordonnées Centre Social Municipal :**

**Tél : 03.86.71.85.44**

**Adresse Mail : [support-portail-famille@ville-varennes-vauzelles.fr](mailto:support-portail-famille@ville-varennes-vauzelles.fr)**